



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 57

Votants : 74 (dont 17 procurations)

N° 15

OBJET :

ADMISSION EN
NON VALEUR 2022

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 3 octobre 2022

Publiée ou notifiée
le : 3 octobre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-Marc BOUREL, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Corinne IBARRA, Henri SARRE, Sylvie DUBREUIL, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. François SENNEPIN à Ariane MILET, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON à Hadrien FAYET, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Bertrand BAYLAUCQ à Annie DAUPHIN, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Véronique TRIBOULET à Elisabeth CUISSET, Christophe DUMONT à Michèle CHARASSE, Jacques BLETTERY à Jean-Claude BRAT, Yves-Jean BIGNON à Claude MALHURET, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Bernard KAJDAN à Pauline TIROT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER, Patrick BLETHON à Jean ALAMZAN, Alexis BOUTRY à Sylvie DUBREUIL, Linda PELISSIER à Valérie LASSALLE.

Absents excusés :

MM. Michel GUICHERD, François SZYPULA, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les Instructions Comptables M14 et M49,

Vu les demandes d'admissions en non-valeur présentées par Monsieur le Trésorier Principal de Vichy, Comptable de la Communauté d'Agglomération concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont il n'a pu réaliser le recouvrement,

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 39 266,68 € se décomposant ainsi qu'il suit :

Pour le budget Principal :

- article 6542 => 6 pièces pour un montant de 2 439,48 € correspondant essentiellement à des produits divers de gestion courante sur les exercices 2014 à 2019,

A ce jour, les admissions en non-valeur s'élèvent à 4 152,40 € pour 2022. Pour information, les admissions en non-valeur s'élevaient à 4 526,36 en 2021 et 3 261,30 € en 2020.

Pour le budget annexe « Assainissement collectif » :

- article 6541 => 31 pièces pour un montant de 2 072,67 €,

- article 6542 => 80 pièces pour un montant de 10 243,46 €,

Soit 111 pièces pour un montant 12 316,13 € correspondant à des impayés de redevance assainissement sur les exercices 2015 à 2021,

Les admissions en non-valeur s'élèvent en 2022 à 23 275,81 €. Pour information, les admissions en non-valeur s'élevaient à 37 733,14 € en 2021 et 68 243,84 € en 2020.

Pour le budget annexe « Eau potable » :

- article 6541 => 193 pièces pour un montant de 12 303,12 €,

- article 6542 => 159 pièces pour un montant de 12 009,86 €,

Soit 352 pièces pour un montant 24 312,98 € correspondant à des impayés de redevance eau potable sur les exercices 2004 à 2022,

A ce jour, les admissions en non-valeur s'élèvent à 38 617,11 € pour 2022. Pour information, les admissions en non-valeur s'élevaient à 120 202,39 € en 2021.

Pour le budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » :

- article 6542 => 10 pièces pour un montant de 198,09 € correspondant à des impayés de redevance assainissement non collectif 2012 à 2021. A ce jour, les admissions en non-valeur s'élèvent à 198,09 € pour 2022. Pour information, aucune admissions en non-valeur n'ont été constatées en 2020 et 2021.

Ces créances seront imputées sur les articles 6541 « créances admissions en non-valeur » et 6542 « créances éteintes » des budgets précités.

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver les admissions en non-valeur des titres de recettes afférents à divers exercices pour un montant de 39 266,68 €,
- Dit que les dépenses seront imputées sur les articles 6541 et 6542 du budget Principal et des budgets annexes Assainissement collectif, SPANC et Eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 29 septembre 2022.

Le Président,



Admissions en non valeurs sur la période 2018-2022

Budget Principal			
Exercice	Type	Nombre de pièces	Montant
2018	Admissions en non valeur	166	2 776,53 €
	Créances éteintes	24	1 532,23 €
	Total	190	4 308,76 €
2019	Admissions en non valeur	120	3 324,52 €
	Créances éteintes	17	9 110,85 €
	Total	137	12 435,37 €
2020	Admissions en non valeur	18	2 695,30 €
	Créances éteintes	6	566,00 €
	Total	24	3 261,30 €
2021	Admissions en non valeur	37	3 477,98 €
	Créances éteintes	6	1 048,38 €
	Total	43	4 526,36 €
2022	Admissions en non valeur	29	1 255,30 €
	Créances éteintes	7	2 897,10 €
	Total	36	4 152,40 €
Budget Assainissement collectif			
Exercice	Type	Nombre de pièces	Montant
2018	Admissions en non valeur	1185	64 600,42 €
	Créances éteintes	129	19 470,88 €
	Total	1314	84 071,30 €
2019	Admissions en non valeur	855	52 864,69 €
	Créances éteintes	86	8 065,23 €
	Total	941	60 929,92 €
2020	Admissions en non valeur	1091	53 217,69 €
	Créances éteintes	112	15 026,15 €
	Total	1203	68 243,84 €
2021	Admissions en non valeur	239	28 624,58 €
	Créances éteintes	84	9 108,56 €
	Total	323	37 733,14 €
2022	Admissions en non valeur	67	3 913,85 €
	Créances éteintes	107	19 361,96 €
	Total	174	23 275,81 €
Budget Eau potable			
Exercice	Type	Nombre de pièces	Montant
2021	Admissions en non valeur	753	104 614,95 €
	Créances éteintes	190	15 587,44 €
	Total	943	120 202,39 €
2022	Admissions en non valeur	351	19 283,08 €
	Créances éteintes	209	19 334,03 €
	Total	560	38 617,11 €
Budget SPANC			
Exercice	Type	Nombre de pièces	Montant
2022	Admissions en non valeur	0	0,00 €
	Créances éteintes	10	198,09 €
	Total	10	198,09 €

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N°15 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29
SEPTEMBRE 2022 ADMISSION EN NON VALEUR 2022

.....
Date de décision: 29/09/2022

Date de réception de l'accusé 03/10/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 29SEPT2022_15

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220929-29SEPT2022_15-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .10
Finances locales
Divers

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 15.pdf (99_DE-003-200071363-20220929-29SEPT2022_15-DE-1-
1_1.pdf)